



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 22728

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural concernant les évolutions du foncier dans l'espace rural. En effet, les résultats de l'enquête annuelle des SAFER montrent une évolution du prix du foncier rural en 2002 : si les revenus agricoles évoluent à la baisse, le prix des terres a augmenté de 9,4 % l'année dernière. Cette fédération rappelle que la pression urbaine, d'une part, l'artificialisation des sols, d'autre part, sont à l'origine de cette situation. Cette modification du territoire pose des problèmes à l'agriculture dans de nombreuses zones et bloque souvent les projets d'installation de jeunes agriculteurs. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre à cette situation.

Texte de la réponse

Les données relatives au marché foncier pour l'année 2002 recueillies par les SAFER dénotent, comme le rappelle l'honorable parlementaire, une augmentation sensible du prix moyen des terres agricoles. Plusieurs raisons expliquent cette évolution et notamment la pression urbaine et l'artificialisation des sols. Le développement des transactions immobilières dans les zones rurales situées à proximité des villes sont un signe de dynamisme des zones en cause. Mais ce phénomène, source de mitage et de tension sur les prix, constitue également un danger pour l'activité agricole, d'autant qu'aujourd'hui environ 200 000 exploitations sont situées en zones périurbaines. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement proposera d'introduire dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux un dispositif nouveau qui donne aux collectivités territoriales, notamment aux régions, la possibilité de mieux protéger les espaces agricoles et forestiers péri-urbains. Ce dispositif prévoit la mise en place de nouveaux outils de maîtrise foncière susceptibles d'être utilisés dans les zones périurbaines dans lesquelles un enjeu particulier de protection de l'agriculture et des espaces naturels a été identifié.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22728

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5916

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 280